

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Commande
publique

Sous matière :
Délégation de service
public

OBJET :
**DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC
PAR AFFERMAGE
POUR LA
LIVRAISON DE
REPAS A LA
RESTAURATION
SCOLAIRE, AUX
ACCUEILS DE
LOISIRS SANS
HEBERGEMENT
ET A LA CRECHE
ET GESTION DU
RESTAURANT
SCOLAIRE
UNIQUE –
AVENANT N°1**

Séance du Conseil Municipal du 11 juillet 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

M. DEMANGEOT François donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

M. SOL Philippe donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline,

Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à Mme GIRAL Hélène,

M. GRIMAUD Gérard donne procuration à GRIMAUD Bernard,

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis,

M. BUSTOS Jean-Paul donne procuration à M. THOMAS Guy,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,

Absente :

Mme RUIZ Patricia

Secrétaire : Mme Sarah EL KAHAZ,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 05.07.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 05.07.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU : 18.07.2016

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n° 71 en date du 19 mai 2010, les membres du Conseil Municipal ont approuvé le choix de API RESTAURATION comme prestataire pour la délégation de service public par affermage ayant pour objet la livraison de repas à la restauration scolaire, aux accueils de loisirs sans hébergement et à la crèche ainsi que la gestion du restaurant scolaire unique.

Ladite délégation d'une durée de 5 ans à compter du du 5 juillet 2015 s'achèvera le dernier jour de l'année scolaire de l'année 2020.

Par délibération n°92 en date du 11 avril 2016 de la ville de Castelnaudary et par délibération du Conseil communautaire n°20160010 en date du 17 février 2016, il a été approuvé le transfert de la crèche à la Communauté des communes de Castelnaudary Lauragais Audois.

Ce transfert implique le transfert d'une partie de la DSP dédiée aux repas de la crèche vers la Communauté des communes de Castelnaudary Lauragais Audois.

Ce changement de cocontractant pour les repas crèche n'entraîne aucune modification des conditions du contrat d'affermage pour la ville de Castelnaudary.

Conformément à l'article l1411-6 du code Général des Collectivités territoriales, l'avenant n'entraînant pas une hausse de plus de 5%, l'avis de la commission d'appel d'offres de délégation de services publics n'est pas requis.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE le projet d'avenant tel que décrit ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit avenant à la convention de délégation de service public par affermage pour la livraison de repas à la restauration scolaire, aux accueils de loisirs sans hébergement et à la crèche et gestion du restaurant scolaire unique.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 11 juillet 2016.

Le Maire,



[Signature]
Patrick MAUGARD

Ampliation faite le :

15 JUIL. 2016

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

13 JUIL. 2016

Par publication le :

13 JUIL. 2016

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

[Signature]
Hervé ANTOINE



Accusé de réception de Préfecture du 13/07/2016
N°011-211100763-20160711-2016-190db-DE